

A qui s'adresser pour une demande de stage au TGI ?

Par **Marion5805**, le **29/07/2014** à **18:16**

Bonjour,

Je souhaiterais effectuer un stage au Tribunal de Grande Instance. Or, je rencontre des difficultés quant à la procédure à suivre.

Tout d'abord, je ne suis pas certaine à qui je dois adresser lettre de motivation et CV. En effet, au fil de mes recherches j'ai eu des réponses différentes.

Ensuite, je souhaiterais faire mon stage auprès du juge d'instruction et je me demandais alors comment la répartition des stagiaires se faisait. Demandent-ils leur préférence aux futurs stagiaires ? Est-il plus judicieux de l'indiquer d'emblée dans la lettre de motivation ? Et dans ce cas, ne pensez-vous pas qu'on puisse se voir refuser un stage auprès d'un autre magistrat si ledit juge demandé n'est pas disponible ?

Enfin, si vous avez effectué un stage auprès du juge d'instruction vos témoignages sont les bienvenus !

Merci d'avance :)

Par **lalyonnaise**, le **21/08/2014** à **15:50**

Bonjour,

Pour une demande de stage dans un TGI, mieux vaut mettre sur ton courrier "à l'attention du président du TGI de ..." ou du vice président. Généralement ce sont eux qui gèrent les stages (dans les petits TGI, dans les plus grandes villes je ne sais pas).

Le problème concernant l'instruction, c'est que tu ne pourras probablement pas avoir accès aux dossiers, à partir de là, ce ne serait pas très intéressant. Cela dépend peut être de ton niveau d'études : en quelle année es-tu ?

J'ai effectué un stage l'année dernière en L2, et lors de ma demi journée au greffe de l'instruction, je n'ai pas pu avoir accès aux dossiers, ni participer, seulement poser des questions sur le métier de Juge d'instruction, du fait de la confidentialité...

Mais tu auras peut être plus de chance ;) Le mieux étant d'être pistonnée, malheureusement...

Par **Dan**, le **21/08/2014** à **17:17**

Je confirme : "à l'attention du président du TGI de..."

De toute façon le courrier sera redirigé vers le/la directeur(rice) de greffe, mais il doit être adressé au président ^^

Pour le contenu du stage malheureusement, en général on nous refile "la bouse" : archivage, classements sans suite, etc. Très rare de pouvoir bosser avec un magistrat :/

Les stagiaires ne peuvent pas faire grand chose. Au TGI de Clermont par exemple il est interdit de créer un compte intranet à un stagiaire, du coup tu te retrouves très limité. J'ai pu avoir des missions déjà beaucoup plus intéressantes en tant que vacataire (car là on te crée un compte intranet), mais pas en tant que stagiaire :/

Par **Marlene Musement**, le **05/01/2016** à **16:56**

Bonjour,

Comment fait-on pour devenir vacataire ? On envoie des CV et lettre de motivation aux directeurs de greffe de tribunaux ?

Par **Marine Vesier**, le **31/01/2016** à **13:20**

Bonjour,

Je souhaiterais effectuer un stage auprès d'un magistrat de préférence en cour d'assise. Je suis en L2 de droit et science politique. À qui dois-je adresser ma lettre de motivation, car il s'agit des tribunaux de Paris donc je ne suis pas sûre que les Présidents de cour s'occupent des stages ?

Auriez-vous des conseils pour faire un stage dans un autre endroit que dans un tribunal lorsqu'on veut devenir magistrat ?

Merci de votre réponse

Par **Herodote**, le **31/01/2016** à **15:01**

Bonjour,

Alors tout d'abord, je pense que tu peux oublier le stage en Cour d'assises. Les stagiaires n'étant pas assermentés (ils ne peuvent pas l'être), il est impossible que tu assistes aux délibérés. Pour le reste, les audiences d'assises (sauf exception comme la Cour d'assises des mineurs), sont publiques. Un stage n'a donc aucun intérêt (tu peux librement aller à des audiences d'assises).

Concernant à qui s'adresser pour un stage au TGI.

- Pour un stage au siège (plus rares), il faut s'adresser à la présidence du TGI (trouver l'adresse du TGI sur internet et l'adresser à la présidence ou M./Mme le président).

- Pour un stage au parquet, l'adresser au procureur de la République (généralement la même adresse, mais pas toujours).

Dans les deux cas envoyer une lettre de motivation et un CV. Bien expliquer pourquoi on veut faire ce stage, dans quel cadre, etc. Il faut convaincre.

Cela étant, si rien ne t'empêche d'essayer, il faut savoir que les stages au tribunal sont très difficiles à obtenir et généralement réservés aux étudiants de niveau Master qui préparent le concours de l'ENM (ou des élèves avocat également). Le nombre de place étant limité, au niveau L2, il est très peu probable que ta demande aboutisse.

Cela étant, encore une fois, rien ne t'empêche d'essayer.

Je t'invite à envoyer ta demande dans plusieurs tribunaux de la région (Paris, Bobigny, Nanterre, Melun, etc.), en fonction de la distance qui te sépare des différents tribunaux de la région parisienne.

Par **Student12**, le **23/04/2016** à **20:38**

Bonjour,

je voudrais savoir comment se déroule un entretien pour une vacation au sein d'un greffe de TI, quel genre de questions peuvent être posées ?

Ensuite, quand on m'a téléphoné pour me donner l'entretien je n'ai pas du tout pensé à demander pour quel poste exactement le greffe cherchait, on m'a dit juste vacataire .. En quoi cela consiste-il selon vous ? Aurais-je du en demander plus ?

Merci par avance

Par **Anitamad**, le **24/09/2016** à **10:38**

Bonjour,

Je voudrais savoir "Student12" comment tu t'y est pris pour faire une demande de vacataire. Surtout si tu as fait une demande de poste large ou précisément au sein du greffe ?

Merci

Par **Isaac**, le **31/01/2017** à **08:24**

Bonjour,

Ma mère a fait un stage au tribunal a l'aide de magistrats avocat etc... Et moi j'ai 12 ans et je voudrais en quelque sorte,me rassurer pour savoir comment faire un stage au tribunal ou quelque chose qui s'y rapporte?
Merci

Par **Emy44**, le **01/02/2017** à **15:10**

Bonjour,

Je fais perso mon stage de 3ème au Tribunal de St-Nazaire je pense que le mieux pour toi de faire un stage grâce aux contacts de ta mère ou tu peux lui demander comment elle à réussi pour faire son stage

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/02/2017** à **10:27**

Bonjour

J'ai centralisé les messages de Emy44.

Par **Isaac**, le **06/02/2017** à **19:06**

Merci Emy44 mais ma mere a 40 ans et elle a réussi a faire le stage avec l'aide de personne. Du coup j'aimerais savoir comment avez vous fait vous "Emy44" comment avez vous fait merci d'avance.

Par **Chou**, le **09/03/2018** à **23:19**

Bonjour je souhaiterais effectuer un stage en magistrature, de préférence au tribunal de grande instance de Lille. Malheureusement je ne suis qu'en 2nd et je doit effectuer un stage de deux semaine. Pensez-vous qu'il y serait de faire un stage. Sinon dans quelle institution pourrais-je fire un stage pour en savoir et en observer un peu plus sur le métier de magistrat.

Merci par avance.